

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N ° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU la Lettre N° 162/PR/CAB/Mil du 03 Juillet 1998 ;

Sur proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

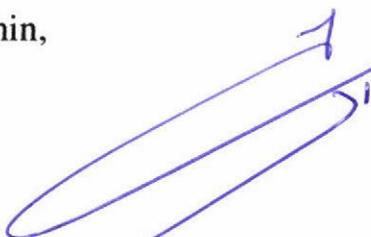
Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel, militaire et étranger au grade d'Officier de l'Ordre du Mérite Social du Bénin pour prendre rang à compter du 08 Juillet 1998, date de sa réception, l'Adjudant PAOLLETTI HECTOR PIANELLI Pierre Joseph, Assistant Technique Français, en fin de séjour, en reconnaissance du rôle appréciable qu'il a personnellement joué dans le renforcement

de la coopération Technique Militaire entre la République Française et la République du Bénin.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 19 Avril 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2- MINISTERES 18
- GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-
DCCT 3 - BN-DAN-ONIP 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.